



Samedi 1er mars 2025

**L'ASCE 02 vous propose
*le salon de l'agriculture***

Sortie organisée par Livenais Voyages

Au parc des expositions de Paris. Allez à la rencontre des agriculteurs et producteurs. Vivez la passion qui anime le secteur agricole et faites voyager vos papilles au coeur des terroirs français et des spécialités du monde ! Entrée au salon non comprise.



ASCE02 - DDT , 50 boulevard de Lyon 02000 LAON- Renseignements VP Culture-loisirs



BULLETIN D'INSCRIPTION

Salon de l'agriculture (parc des expositions)

Le samedi 1er mars 2025
sortie organisée par Livenais Voyages

TARIFS(*)

Pour les adhérents : 18 €

Pour les adhérents occasionnels : 28 €

(Ce tarif comprend uniquement le transport en bus Livenais)

M. ou Mme.....
 Adresse personnelle.....
 Tel :.....Tel portable (**obligatoire et lisible**)..... Adresse mail :.....
 Réserveplace(s) Nom des personnes inscrites :(**obligatoire**)

- au départ de St Quentin** Place de la liberté 6 H00 **au départ de Chauny** Gare 6H 35
 au départ de LAON (Gare) 7 H 15 **au départ de Soissons** Gare 7 h 45

(Les horaires de départ matin et retour soir vous seront précisés ultérieurement

Montant à régler :		
adhérents	x 18 €
adhérents occasionnels	x 28 €
Total.....	
Modalités de paiement (à préciser) : chèque <input type="checkbox"/> espèces <input type="checkbox"/> chèques-vacances <input type="checkbox"/>		

Bulletin d'inscription à retourner avant le 15 février 2025 au bureau de l'ASCE02 accompagné de votre règlement à l'ordre de l'ASCE 02.

Attention : PLACES LIMITEES (10).

Carte d'identité en cours de validité obligatoire. Les désistements ne seront pas remboursés. Le tarif adhérent occasionnel comprend l'adhésion pour la sortie.

Droit à l'image : nous (personnes inscrites) autorisons l'ASCE 02 à prendre et diffuser des photographies nous concernant. Ces photographies seront exclusivement utilisées par l'association dans le cadre de ses publications diffusées sur toute forme de support de communication (merci de cocher la case ci-contre pour valider votre autorisation)